

Tél : 0499 439961

Compte BNP :BE95001978534258 BIC : GEBABEBB

N° d'entreprise : BE0727638075 N° agrément RW : 251



Tarifs 2024

Lieu de prise en charge → Lieu de destination X2

• 1) Ambulance TMS en Belgique et frontières du pays :

Transport de et vers l'hôpital et maison de repos, transport inter hospitalier, entrée en maison de repos, transport vers vos rdv médicaux, transport pour des séances de dialyse, de radiothérapie ou de chimiothérapie, ...

Prix en dessous des montants maximaux 2024 définis par la Région Wallonne :

	Région Wallonne	GLV Ambulance
Forfait de base y compris les 10	77,88 EUR	70EUR
premiers km		
km 11 à 20	7,01 EUR/km	6 EUR/km
A partir du 21-ème km	5,45 EUR/km	5,25 EUR/km
Frais de literie	Prix coûtant	Prix coûtant : 1,50 EUR
Frais d'attente par demi-heure et	54,51 EUR X 2 ambulanciers =	40 EUR X 2 ambulanciers =
par ambulancier	109,02 EUR / demi-heure	80 EUR / demi-heure Vu le coût élevé des soins et les retards réguliers des médecins lors des rdvs, chez GLV Ambulance, la première demi-heure est offerte.
	1h d'attente = 218,04 EUR	1h d'attente = 80 EUR

⁺ Forfait O2 si prise en charge avec oxygène : 15 EUR

Pour les prises en charges répétitives (1), plusieurs fois par sem/mois (radiothérapie, chimiothérapie, dialyse...), GLV Ambulance vous offre une remise de 10 %. (Voir conditions générales) La remise n'est pas applicable aux suppléments : forfait oxygène, frais d'attente par ambulancier et forfait literie.

• 2) Rapatriement intra-UE pris en charge par l'assurance voyage/rapatriement :

	Région Wallonne
Forfait de base y compris les 10	77,88 EUR
premiers km	
km 11 à 20	7,01 EUR/km
A partir du 21-ème km	5,45 EUR/km
Frais de literie	Prix coûtant = 1,50 EUR
Frais d'attente par demi-heure et	54,51 EUR X 2 =
par ambulancier	109,02 EUR / demi-heure

Montants 2024 fixés par la Région Wallonne

+ Forfait O2 si prise en charge patient sous oxygène : 15 EUR/heure

Dans les cas 1. et 2. : Majoration de 20% des prix entre 20h00 et 06h00 ou le dimanche et les jours fériés.

En cours d'hospitalisation, vous pourriez être transféré vers un autre hôpital pour y subir des examens complémentaires ou pour une prise en charge plus efficace, à votre demande ou à celle de l'hôpital. En règle générale, les frais liés à ce genre de transfert sont à votre charge.

Dans les cas suivants, les frais sont à charge de l'hôpital :

- Un transport entre les différents campus d'un même hôpital
- Un transport aller-retour entre 2 hôpitaux, <u>à la demande de l'hôpital</u> (par exemple pour un traitement ou un examen) dans la même journée et qui n'entraîne donc pas d'admission dans l'autre hôpital.